



## Covid & rentrée 2020 :

### Reprise académique ? (Interventionnisme sur l'individuel VS prudence sur l'organisationnel)



A. Marcotte/GFA

**En cette rentrée scolaire 2020, 2 mesures fortes ont été annoncées, applicables à l'ensemble des agents :**

#### 1°) Fin des Autorisations spéciales d'absence (ASA) liées au Covid

→ Remplacement par Congé annuel (CA) ou de maladie (CM)

Et, si sur la forme, la Direction générale (DG) laisse encore quelques jours (1<sup>ère</sup> semaine de septembre) de répit à l'ancien dispositif, ce n'est que dans l'attente de la circulaire. Sur le fond, en effet, les annonces des autorités ne sont pas discutées : les ASA pour personnes fragiles/vulnérables/garde d'enfant, octroyées spécifiquement dans le cadre du Covid, ont bien vocation à s'éteindre.

Les données statistiques seront à surveiller de près, car la suppression des ASA et le retour du jour de carence vont pousser les douaniers à venir travailler, même symptomatiques !

#### 2°) Port du masque obligatoire, dans tous les locaux, au 1<sup>er</sup> septembre

C'est l'annonce la plus visible du moment. Et gare aux rétifs : les mesures (y compris disciplinaires) seront prises pour faire appliquer l'obligation du port du masque !

*En lien, les dotations en divers matériel de protection (gel hydroalcoolique, désinfectant) vont par ailleurs faire l'objet d'une revue.*

#### Sommaire

<b>Tract/résumé :</b>	p1
<b>Compte-rendu :</b>	pp 3-7
- introduction	p3
- Port du masque obligatoire	p3
- Télétravail	p4
- Agents vulnérables	p5
- Autorisations spéciales d'absence	p6
- Régions (Outre-Mer, DIPA)	p6
- Derniers points et conclusion	p7

**Par ailleurs, dans des domaines plus spécifiques, la DG annonce :**

#### 1°) En matière d'exercice des missions, la reprise des contrôles en entreprises.

Le télétravail (TLT) ne subira pas le grand chambardement tel qu'annoncé au cœur de l'épidémie. Néanmoins, matériellement 500 ordinateurs seraient prêts à la distribution, tandis que la DG nous promet une cartographie des collègues éligibles au TLT.

2° **En matière de formation**, une reprise partielle. En effet, si les cours à l'Ecole nationale des Douanes de La Rochelle (ENDLR) reprennent avec des mesures « adaptées », les autres stages théoriques non obligatoires ne se tiendraient pas... Et, pour les techniques professionnelles de contrôle et d'intervention (TPCI), il y a un report des formations pour les personnes vulnérables.

**Enfin, pour veiller à la pleine application des nouvelles mesures**, une nouvelle campagne sur les préconisations (gestes barrières, masques obligatoires) sera faite, ainsi qu'un protocole avec rappel des procédures si malade, cas contact ou cluster.



# Compte-rendu

<b>Introduction</b>	<i>page 3</i>
<b>I – Port du masque obligatoire</b>	<i>page 3</i>
<b>II – Télétravail</b>	<i>page 4</i>
<b>III – Agents vulnérables</b>	<i>page 5</i>
<b>IV – Autorisations spéciales d'absence</b>	<i>page 6</i>
<b>V – Régions (Outre-Mer, DIPA)</b>	<i>page 6</i>
<b>Derniers points et conclusion</b>	<i>page 7</i>

# Introduction

## 1°) Préambule

Suite à la réunion du 26/08/2020 sur l'organisation du travail dans la fonction publique de l'État avec la Ministre de la transformation et la fonction publique, cette conférence téléphonique est sollicitée par le service de la DG dialogue social. Le délai très court et les moyens techniques mis en œuvre sont fortement contraignants pour un dialogue social optimum.

Néanmoins, SOLIDAIRES DOUANES veille à vous représenter tant sur la pluralité des questions que sur leur impact sur tout le territoire français national et ultra-marin.

## 2°) Lexique

Sigle	Signification	Sigle	Signification
AG/OPCO	Branche Administration générale et Opérations commerciales	CM	Congé de maladie
ASA	Autorisation spéciale d'absence	SURV	Branche Surveillance
CA	Congé annuel	TLT	Télétravail

# I – Port du masque obligatoire



## 1°) Pour SOLIDAIRES DOUANES :

- La **qualité des masques** détermine un niveau de confort dans les conditions de travail. **Tous les équipements de protection** doivent être **en quantité suffisante** et surtout **en dotation individuelle**. Dans certaines directions, des visières sont en dotation collective. Une aberration qui n'attire guère leur utilisation en cette période sanitaire.
- **La surveillance** : des missions de contrôle avec des contraintes fortes et **des risques d'exposition élevés de proximité et en frontière**, ces agents doivent être protégés en **évitant de faire passer prioritairement la performance au détriment de leur sécurité**.

## 2°) Annonces de la Ministre (*grands principes*)

- Pour espace clos et partagé « *espace ouvert / open space* » espace de travail et de circulation.
- Masque fourni par l'administration.
- Agents vulnérables : dotation de masques chirurgicaux.
- Agents : dotations de masque « grand public ».
- Agents en situation de handicap : masques adaptés.
- Distribution et disponibilité au 1<sup>er</sup> septembre.

## 3°) Annonces de la DGDDI (*modalités pratiques*)

- Obligatoire au 1<sup>er</sup> septembre dans les services
- Matériel :
  - Dotation de masques par jour :  
2 pour les agents AG/OPCO (en tissu) et 3 pour la SURV (chirurgicaux)
  - Recensement pour anticipation des besoins en masques, gels hydroalcooliques, désinfectants...
  - FFP2 réservés aux personnels soignants.
- La qualité des masques est à adapter aux missions.
- Agents en situation de handicap : masques adaptés.
- Communication dès le 28 août aux agents.

## II – Le télétravail



### 1°) Revendicatif général SOLIDAIRES DOUANES

Le **Télétravail (TLT) sous format covid** prend fin au lundi 31 août.

Or c'est un excellent moyen :

- de lutte contre la concentration des flux dans les transports,
- qui répond à un besoin de protection des personnes vulnérables,
- qui doit être proposé aux agents de la surveillance.



### 2°) Annonces officielles, commentaires et déclinaison

 a) Annonces de la Ministre	 b) Notre analyse	 c) Annonces de la DGDDI (modalités pratiques)
<b>Points positifs :</b> gain de temps dans les transports.	<i>Moins de risques dans les trajets, garde possible si cas de confinement ciblés.</i>	Maintien du format TLT covid 3 jours/semaine avec prolongation de l'attestation TLT covid au-delà du 31 août 2020 (sauf agents vulnérables à 100%).
<b>Points négatifs :</b> risque de surcharge isolement, troubles musculaires,	<i>Imbrication de la vie professionnelle dans la vie privée, utilisation de ce procédé pour mieux vendre la restructuration de certains services.</i>	Cartographier les télétravailleurs en distinguant les agents vulnérables des agents demandeurs classiques.
<b>Matériels :</b>	<i>Améliorer les dotations en quantité et qualité pour éviter l'utilisation du matériel personnel.</i>	Aménagement des rotations dans les postes télétravaillables pour réduire l'exposition des risques des agents dans un même service.
<b>Organisation par les chefs locaux :</b>	<i>Problème de volonté et de partialité, notre souhait est :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la <i>priorisation, l'aménagement et la considération des « agents vulnérables »</i></li> <li>- <i>puis les difficultés des familles monoparentales lors de la gestion des fermetures des écoles ou des crèches.</i></li> </ul>	Dotation de 1450 ordinateurs, dont 500 prêts à la distribution, attente de la répartition et des besoins des directions interrégionales (DI).  Le marché public national ne s'appliquant pas dans les collectivités d'Outremer (COM), les Directions régionales (DR) seront consultées.
<b>Des formations</b>	<i>La problématique des quarantaines pour les régions ultramarines pose la question de la déclinaison des formations institutionnelles au niveau local soit par :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>visioconférence,</i></li> <li>- <i>e-formation</i></li> <li>- <i>ou autre.</i></li> </ul>	La question sur <b>les formations est en cours de réflexion</b> . La réponse sera donnée dans la prochaine réunion.  Pour les techniques professionnelles de contrôle et d'intervention (TPCI) : adaptation des cours.  La note du 24 juillet sur le tableau sanitaire va être mis à jour.
Établissement de <b>bonnes pratiques</b> pour les managers :	<i>Problème de la volonté de certains managers à privilégier la performance aux dépens de la sécurité des agents.</i>	Une <b>animation du réseau des référents covid</b> est prévue avec les conseillers et les assistants de prévention.  Les <b>Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) locaux</b> vont décliner ces problématiques à leur niveau. Un <b>CHSCT Ministériel (CHSCT-M)</b> est prévu le 4 septembre 2020

# III – Les agents vulnérables



## 1°) Revendicatif général SOLIDAIRES DOUANES

- Le retrait des ASA des agents vulnérables et aux agents vivant avec une personne vulnérable, est un **non sens** !
- Demander aux agents vulnérables de poser un congé maladie, alors qu'ils ne sont pas malades avec la perspective de la baisse de traitement après 3 mois, est **discriminant** !
- **Dans certaines directions**, les agents vulnérables en surveillance sont remis de force au travail avec pour seule protection un masque. Or, le masque est efficace uniquement si l'ensemble des personnels et usagers autour de la personne vulnérable est masqué. Or cette obligation de port du masque ne l'est qu'au 28 août 2020 : un scandale !
- **Nous déplorons que les collègues de la surveillance**, qui sont fortement exposés -d'autant plus vulnérables-, soient les « sacrifiés » des protocoles de reprise d'activités (PRA).
- **Nous demandons la mise en ASA** des agents, avec aménagements urgents des postes.  
Pour rappel, 150 collègues sont considérés comme vulnérables en SURV.



## 2°) Les protocoles

1- **L'exemplarité et la discipline** sont de mise à tous les niveaux hiérarchiques. Nous avons soulevé des pratiques hiérarchiques parfois en contradiction avec les notes. Nous demandons à la DG d'édicter un cadre clair, précis, applicable pour tous et sur tous, quelle que soit la catégorie des personnels.

2- **Les disparités d'évolution épidémique** ne sont pas prises en compte (voir section Ultra-marine).

**A/ Les zones rouges de forte contamination** soulèvent une **nécessité d'adaptation des protocoles sanitaires** parfois retardée et en décalage avec le niveau de décision nationale.

Nous exigeons des protocoles adaptés au plus près de la réalité des risques au niveau régional. Notamment en Outre-Mer où la rentrée scolaire a eu lieu le 12 août en Polynésie, avec plusieurs classes et écoles fermées. Mais aussi des régions déclarées en urgence sanitaire sans protocoles adaptés, notamment Guyane et Mayotte jusqu'au 31 octobre 2020.

Or les futurs textes retirent tous les moyens de protection et particulièrement pour les personnels ultra-marins qui subissent leur première vague épidémique, que nous qualifions de « Tsunami épidémique ».

**B/ Rappelons que les territoires d'Outre-mer souffrent de l'insularité avec très peu de moyens hospitaliers**, et la fermeture des frontières des pays à proximité **double ou triple les durées horaires des évacuations sanitaires**.

L'exemple de la Polynésie est souligné à ce sujet avec la fermeture des frontières vers la Nouvelle-Zélande (6 heures de vol) et se rabattra uniquement vers l'hexagone (24h de vol).

Les politiques locales ayant investi dans des housses mortuaires présagent de **scenarii très pessimistes**. Nous soulignons que la **douane est une administration stratégique** dans la vie de la collectivité locale.

En conséquence, la fermeture d'un de ses services a un impact majeur sur les missions fiscales et régaliennes.

À ce titre, nous soulignons que **les protocoles doivent être anticipés, cadrés et structurés à chaque étape de la gestion de crise** :

- 1-Cas suspect ;
  - 2-cas confirmé ;
  - 3-cas contact ;
  - 4-désinfection des locaux (Qui-quand-comment) ;
  - 5- Cas d'un décès (soutien psychologique).
- Nous rappelons la responsabilité de l'administration et de ses dirigeants en région.**



## 3°) Annonces officielles, commentaires et déclinaison

 <b>a) Annonces de la Ministre</b>	 <b>b) Notre analyse</b>	 <b>c) Annonce DGDDI</b>
<p>Arrêt des ASA au 1<sup>er</sup> septembre</p> <p>Télétravail (TLT) : pour les agents vulnérables et des agents qui vivent avec une personne vulnérable.</p> <p>Si TLT impossible : masque médical, hygiène des mains, aménagement des postes de travail, équipement de protection complémentaire (visières) désinfection des locaux et matériels.</p> <p>Si les conditions de sécurité non rassurant pour l'agent : Congé annuel (CA) ou arrêt maladie (CM).</p>	<p>- <i>Demande de maintien des ASA pour éviter un taux de mortalité sur cette population à risque.</i></p> <p>- <i>À maintenir après le 1<sup>er</sup> septembre</i></p> <p><i>L'agent vulnérable n'est pas malade. Ce dispositif contraint à la ponction de la journée de carence et c'est l'État qui règle les traitements des agents en CM ! Une aberration ! Avec un demi-traitement à l'horizon des 3 mois !</i></p>	<p>Maintien des ASA pour la 1<sup>ère</sup> semaine de septembre en attente de la circulaire.</p>

## IV – Les autorisations spéciales d'absence (ASA)



### 1°) Revendicatif SOLIDAIRES DOUANES

La rentrée scolaire est au 1<sup>er</sup> septembre. Ce dispositif ASA est nécessaire par les prochaines fermetures de crèche et de classe. Le décompte sur des congés annuels va pénaliser les familles.

Les familles monoparentales particulièrement les femmes seront d'autant plus pénalisées avec une exacerbation de l'inégalité femme/homme.

Nous rappelons l'existence des autorisations exceptionnelles d'absence (AEA) qui pourraient se rajouter aux dispositifs des ASA.



### 2°) Annonces officielles, commentaires et déclinaison

 a) Annonces de la Ministre	 b) Notre analyse	 c) Annonce DGDDI
Arrêt des ASA au 1 <sup>er</sup> septembre  Obligation de prendre des CA pour la garde des enfants.	<i>- Demande de maintien des ASA pour éviter une vectorisation des cas contacts alimentant les chaînes de contamination, dans le cas notamment des fermetures de classe.</i>  <i>Problème de la journée de carence qui incite les agents à ne pas se déclarer et à prendre le risque d'être contaminé, tout comme tous les autres agents qui sont incités à être vecteur de la chaîne de contamination. L'annulation de la journée de carence est une nécessité !</i>	Maintien des ASA pour la 1 <sup>ère</sup> semaine de septembre en attente de la circulaire.

## V – Les régions



### 1°) Les Outre-Mers

Mayotte et la Guyane en urgence sanitaire jusqu'au 31 octobre, la Guadeloupe et la Martinique en zone rouge, la Polynésie en stade 3 de l'épidémie, voici le constat catastrophique de l'épidémie<sup>1</sup>.

À ce jour aucune instruction et rien d'adapté au contexte épidémique, d'autant que la situation pourrait devenir très rapidement explosive.

En un mot comme en cent : **comment gérer les agents malades, en réanimation ou pire décédés ?**

Le discours passif des directions est-il implicitement « mourrez braves gens » ?

Comment gérer un protocole national ou une circulaire qui n'est pas en coordination avec la réalité de l'évolution épidémique par rapport de la disparité d'évolution sur le territoire métropolitain d'autant plus exacerbée en Outre-Mer ?

L'état d'urgence est une réalité en Outre-Mer et sur certains départements. **SOLIDAIRES DOUANES demande le maintien de tous les dispositifs d'ASA, de TLT et l'annulation du jour de carence, indispensables pour briser la chaîne de transmission.** Il en va du positionnement stratégique de la douane dans TOUS les territoires de la République française pour préserver sa ressource humaine et sa compétence en continuité d'action.



### 2°) La Direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA)

La DG indique que les agents des missions frontières qui ont été redéployés en province ne perdent pas le régime indemnitaire de la DIPA. Cela contredit ce qui a été annoncé lors du dernier comité technique local DIPA du mois d'août.

Au demeurant, ceux redéployés hors DIPA sous le régime de la mise à disposition (MAD) sont finalement peu nombreux, ils seront indemnisés par leur direction d'accueil. La prochaine réunion reprendra ce point<sup>2</sup>.



<sup>1</sup> Voir article de presse : <https://la1ere.francetvinfo.fr/covid-19-rebond-epidemie-observe-inquietude-outre-mer-864914.html>

<sup>2</sup> Plus de détails : [www.solidaires-douanes.org/coronavirus-dipa](http://www.solidaires-douanes.org/coronavirus-dipa)



## 1°) Dialogue et agenda social



### a) Annonce de la DGDDI

Fin des audioconférences pour les commissions administratives paritaires (CAP), suite à la fin de l'ordonnance de mars 2020.

Les agents fragiles se feront remplacer par les suppléants.

Port du masque obligatoire dans la salle de conférence Anne-Laure et Cécile de la Direction générale.

Pour les GT, mixité des dispositifs pour la réunion.



### b) Notre analyse :

**le « dialogue social » doit être réactif !**

Il y a la problématique des élus en situation de fragilité ne pouvant pas exprimer leur droit syndical.

En sus, cette décision peut pousser à la concentration des flux dans les transports en commun, au moment même où la chaîne de contamination doit être stoppée !

Enfin, que faire si le titulaire et suppléant sont vulnérables ? Pour SOLIDAIRES, la mixité (présentiel + visio) doit perdurer.



## 2°) Prochaine conférence téléphonique

Ce vendredi 28 août, la date et l'horaire devait nous être précisés en prenant en compte la participation de notre représentante ultra-marine en décalage horaire.

*Addendum : Après information communiquée ce lundi 31 août, la prochaine audioconférence aura lieu le jeudi 3 septembre à 10h00 heure de Paris.*



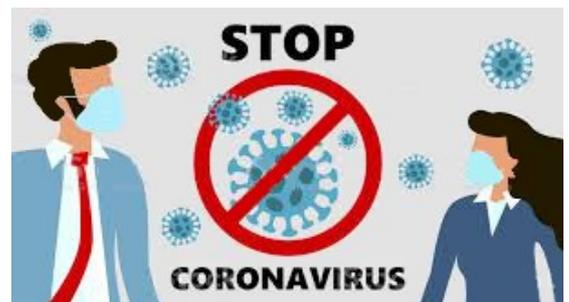
## 3°) Pour conclure

**Merci à toutes et tous pour vos différents retours, ô combien utiles !**

En cette période charnière, vous pouvez continuer à nous transmettre vos avis, vos idées, vos expériences de terrains, vos revendications, relatifs à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail et nous faire remonter toute difficulté et situation problématique que vous pourriez éventuellement rencontrer au sein de vos services.

**À toutes et à tous, restez prudents, vigilants et précautionneux sur toutes les recommandations sanitaires.**

**Continuez de prendre soin de vous et de vos proches.**



Paris-Faa'a le 28/08/2020



**Pour SOLIDAIRES DOUANES participaient : Agnès Arnaud-Grout et Tiaitau Ropati. Pour plus de précisions, les contacter.**

## **Covid & rentrée 2020 :**

### **Reprise académique ? (Interventionnisme sur l'individuel VS prudence sur l'organisationnel)**



**Solidaires**  
**DOUANES**

**Syndicat SOLIDAIRES Douanes**

93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : [contact@solidaires-douanes.org](mailto:contact@solidaires-douanes.org)